

Sommaire

Edito	3
Conseil Municipal du 8 juin	4-7
Conseil Municipal du 6 juillet	8-10
Implantation des bacs à sel	11

Aménagement du territoire

Projet HOLCIM	12-13
---------------	-------

Vivre à Argancy

Les clôtures	14
Le balayage des trottoirs	14
A la découverte de l'histoire	15
Remise des dictionnaires	15

Rentrée des classes

Répartition des classes	16
Accueil périscolaire	17

Festivités

Fête patronale	18
14 juillet à Trémery	18

Travaux d'été

Les travaux des jeunes	19-20
------------------------	-------

Activités intercommunales

L'heure du conte	21
Le club de lecture adulte	21
L'école intercommunale de musique	22
Les horaires des messes	23

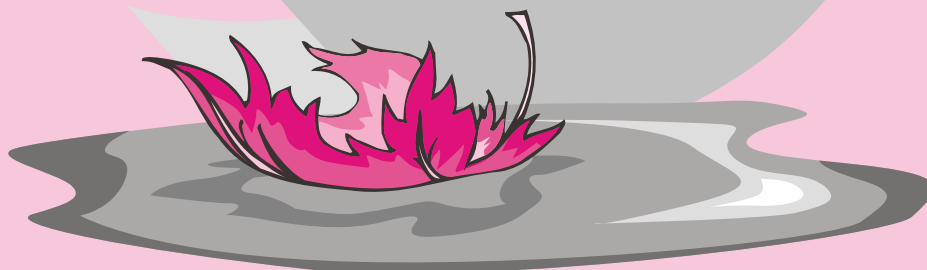
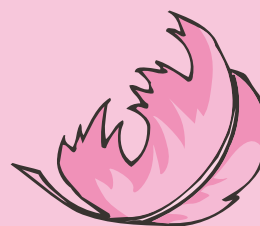
A savoir

Bienvenue Aline	24
Mise à jour des listes électorales	24
Les yeux du Républicain Lorrain	24
Assistante sociale	25
Nouveaux horaires de la boulangerie	25

Au programme

Repas des anciens	25
St Nicolas	25
Brioche de l'amitié	25

Les permanences médicales	26
Etat-civil	27
Les manifestations du trimestre	28



Edito



L'été 2007 se termine comme il a commencé, dans la grisaille, sans nous laisser un souvenir estival impérissable.

C'est aussi le dernier été que le conseil municipal actuel a vu passer. L'an prochain, à cette heure, une équipe différente gèrera les affaires communales.

L'expérience de trois mandats me laisse penser, plus que jamais, qu'il est toujours impossible de satisfaire tout le monde, que les journées ne sont pas assez longues pour mettre en place et faire accepter idées et projets construits en commun, ou parfois seul, par les élus municipaux. Servir une commune oblige à des sacrifices.

Grâce au fonctionnement de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, Argancy poursuit ses aménagements. Les derniers gros travaux de voiries et d'aménagements routiers s'achèvent... Poussivement ! Toutes les voiries des trois villages auront été remises en état. Il restera celle du barrage qui est d'actualité mais bloquée par des problèmes administratifs.

Certaines priorités électorales d'alors ont dû être remises en cause ou déplacées dans le temps pour faire face à des urgences ou des nécessités. Les choix ne sont jamais simples.

Il reste encore à faire. Mais dans la grisaille de l'été 2007, nous retiendrons qu'enfin, la place Anne de Méjanès, le cœur du village pourra être mis en valeur grâce à l'achat récent du corps de ferme.

Cela a toujours été notre volonté.

Nos réflexions d'aménagement sont terminées. Le projet a pris forme, les travaux pourront bientôt démarrer. Dans un premier temps, afin de sécuriser le lieu, la démolition des écuries et de la grange interviendra dans les semaines qui viennent.

Pour d'autres aménagements ayant un intérêt soit culturel, sportif, périscolaire ou associatif, il me paraît impératif d'avoir des raisonnements et des réflexions intercommunaux, plus particulièrement avec les communes de Malroy, Charly et Antilly.

Certains besoins existent ou se créent. Il faut de la concertation avec l'ensemble des partenaires pour prendre les bonnes décisions.

Je reste intimement convaincu que le site des établissements ALEM, vendu ces derniers jours, aurait pu être aménagé dans ce sens, servant de trait d'union avec nos voisins de MALROY.

Au vu des événements de cet été : cambriolages chez les particuliers, vol d'un véhicule utilitaire aux ateliers municipaux, diverses nuisances de voisinage, je ne peux m'empêcher de revenir sur l'intérêt déjà évoqué d'étendre la police intercommunale de la rive droite à notre commune. Il est hélas illusoire de croire que tous ces comportements d'incivilité s'arrêteront par magie.

Déjà la rentrée, je souhaite donc à toutes et à tous une bonne reprise, au travail, à l'école, au collège ou au lycée, mais aussi aux activités associatives du village.

J-M HERLORY

Conseiller Municipal





Conseil Municipal



8 juin 2007

Bornes d'incendie

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Mosellane des Eaux, Agence de Metz (VEOLIA) pour le remplacement du poteau d'incendie défectueux rue des Vignes, rue de la Bergerie à RUGY.

► Montant : 3 228,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux.

Le Conseil Municipal charge également Monsieur le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général pour ces travaux et souhaite joindre à cette demande la pose d'un poteau d'incendie rue Jeanne d'Arc à ARGANCY.



Achat immobilier : souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'achat et les premiers travaux de sécurité et d'aménagement du site, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 500 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L 515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré décide :

Article 1 : principales caractéristiques du prêt.

- 500 000,00 € (cinq cent mille euros) pour une durée de 10 échéances
- Taux fixe : 4,54 %
- Versement des fonds : le 30/07/2007
- Périodicité : annuelle
- Mode d'amortissement : échéances constantes

Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 30/07/2007 et du paiement de la première échéance le 01/12/2007 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 3,95 % de même montant avec une première échéance 12 mois après le versement des fonds, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.

Article 2 :

M. MARTIN Roland, Maire de la commune d'Argancy est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.



Travaux de la place Anne de Méjanès

Monsieur le Maire présente le projet du plan des travaux place Anne de Méjanès suite au débat lors de la réunion du conseil du 4 mai 2007, point numéro 14.

Le Conseil Municipal traite différents points et donne son avis :

1- Disposition générale

Le Conseil Municipal retient les dispositions à l'exception des places de parking devant le couvent de Sainte-Chrétienne.

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal souhaite la suppression de ces places de parking à aménager en espace vert.

2- Implantation d'une fontaine

Après débat, par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal retient l'implantation de la fontaine présentée par la société Marbrerie Serge PELTRE de NEBING.

Montant du devis :

- Fontaine plus implantation : 29 012,81 €

3- Monument du souvenir

Monsieur le Maire présente les devis des deux monuments retenus dans une première sélection.

- Monument en granit rose de la clarté :
37 795,63 €
- Monument en granit gris du Tarn :
33 509,59 €

Le Conseil Municipal retient le monument en granit rose par 13 voix pour et 1 abstention.



Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et l'équipe municipale désignée pour mener à bien e projet de constituer le dossier pour demander les subventions possibles et lancer ensuite la réalisation de ce projet.

Création de poste

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un poste de la fonction publique pour permettre la nomination de Mademoiselle Virginie KLEMANN au poste qu'elle tient depuis deux ans en remplacement de Madame Annie WEYLAND, malade et décédée depuis peu.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, accepte la création du poste : d'adjoint d'animation - catégorie C 30 heures par semaine et la suppression du poste d'agent d'entretien tenu Madame Annie WEYLAND.



8 juin 2007

Réfection locaux de la base nautique

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du Cercle de Yachting à Voile de Moselle. Ce dernier demande une subvention de complément à celle du Conseil Général de la Moselle pour effectuer le remplacement du vitrage des bâtiments de la base de voile. Deux possibilités sont soumises au vote.

Montant de la subvention demandée :

- ▶ 12 588,00 € pour le remplacement des baies vitrées à l'identique.
- ▶ 14 466,00 € pour le remplacement du vitrage par un vitrage retardateur d'effraction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 12 588,00 € pour le remplacement des baies vitrées à l'identique, et charge Monsieur le Maire d'en informer le Président du Club de Voile.



Réfection de la rue et du chemin du moulin à Rugy



Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la rue et du chemin du moulin à Rugy.

- ▶ Maître d'œuvre : SATM
- ▶ Montant des honoraires : 7,60 % du montant des travaux (40 000,00 €) soit 3 040,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de maîtrise d'œuvre présentée par SATM à OLGY, et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Installation d'un rideau de scène

Madame ALBERTALLI Josyane, Adjointe au Maire, soumet à l'avis du Conseil, l'achat et la pose d'un rideau de scène pour la salle des fêtes.

Deux propositions sont présentées :

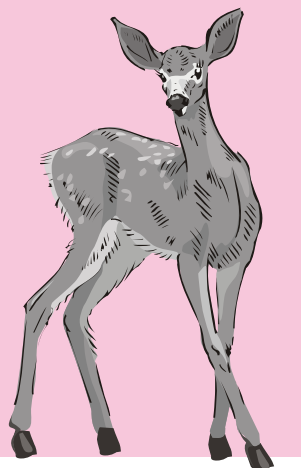
- 1- Rideau en Noctis ONYX ou rideau en velours 100 % polyester TREVIRAC, à manipulation manuelle
- 2- Rideau en Noctis ONYX ou rideau en velours 100 % polyester TREVIRAC, motorisé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'un rideau en velours 100 % polyester TREVIRAC bleu à manipulation manuelle pour un coût de 5 349,00 € HT. Monsieur le Maire est chargé de réaliser cet achat et de faire effectuer le montage de ce matériel.

Lot de chasse N° 2

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Christian COURAULT, en date du 30 mai 2007, qui souhaite la résiliation de son bail en 2007 au profit de Monsieur Marc POGGIOLINI qui a formulé par courrier, en date du 08 juin 2007, sa demande.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sachant qu'en cas de réponse positive il devra soumettre cette demande à la commission officielle de chasse avant de prendre une décision définitive.



Etablissement et révision des listes électorales

Suite à la demande du Tribunal de Grande Instance de désigner, conformément à l'article 217 du Code Electoral, un délégué à l'établissement et à la révision des listes électorales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

comme déléguée pour dresser la liste générale des électeurs de la commune,

Mademoiselle Fabienne VECRIN
4 Rue du Lavaux
57640 OLGY

comme déléguée pour dresser la liste électorale pour chaque bureau de vote,

Madame Marie-Claude DUVAL
5 Rue en Chemée
57640 OLGY



Demande de subvention

Par courrier, en date du 15 mai 2007, le Président Gérard LEONARD de l'association RS-ICA(Relais Séniors Information Coordination Animation), sis 5 allée des Ecoles 57530 COURCELLES CHAUSSEY, sollicite une subvention pour soutenir leurs activités. La subvention demandée est de 1 € par habitant de plus de 60 ans.

Le Conseil Municipal, après débat, attribue par 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, une subvention de 250€ et charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Proposition d'un blason

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une maquette de blason de la commune d'Argancy en cuir, fait main, coût de l'exemplaire : 450€.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, accepte l'achat de deux blasons en cuir. Un exemplaire est destiné à la mairie d'Argancy, le deuxième à la mairie annexe de Rugy.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.





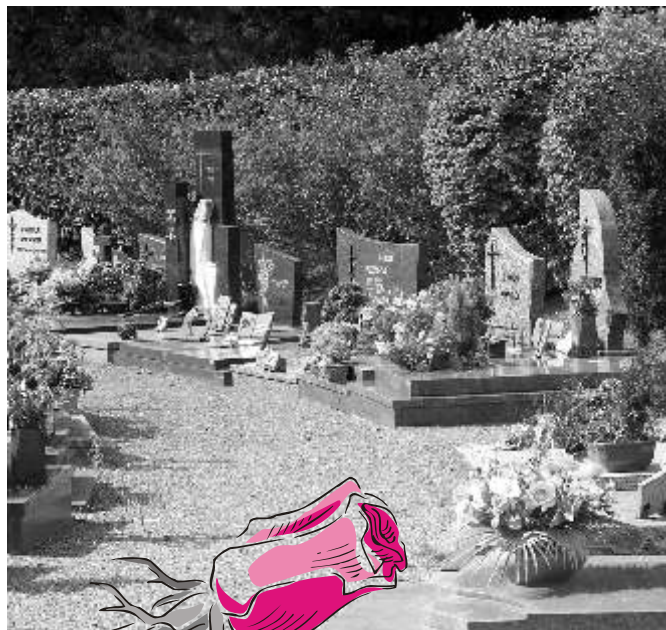
6 juillet 2007

Modification du règlement du cimetière

Monsieur le Maire soumet au Conseil les modifications suivantes du règlement des cimetières et des sépultures cinéraires :

- ▶ Les concessions de 50 ans seront renouvelées à la demande en concession de 30 ans. Pour les concessions futures, la durée de 30 ans sera proposée pour toutes les demandes.
- ▶ La sépulture cinéraire se trouvant au premier emplacement dans l'ancien cimetière restera propriété de la commune et n'est pas concédée. Sur les sépultures cinéraires évolutives, une seule rehausse sera admise et sera à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces directives et charge Monsieur le Maire de leur exécution.



Sécurité du travail

Après concertation avec la Société RISK Partenaires, deux conventions sont soumises à l'avis du Conseil Municipal

- ▶ Une convention d'assistance à la rédaction d'un document " unique " relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs salariés de la commune.
- ▶ Une convention d'assistance pour l'information préventive des risques majeurs que chaque citoyen peut encourir et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Au vu des coûts demandés pour établir ces deux conventions (+ de 3 000 €), les conseillers municipaux mandatent Monsieur le Maire pour rechercher les entreprises capables de fournir les documents demandés, afin de choisir l'entreprise la moins disante.

Pilotage et régulation

À la demande de la commune, la Société SITELEC Moselec a élaboré une étude de pilotage et de régulation du réseau communal d'éclairage public pour diminuer la consommation électrique de nos lampadaires. L'objectif étant de baisser la tension des lampes entre zéro heure et cinq heures du matin pour obtenir une économie de 20%.

- ▶ Coût du matériel implanté sur le réseau : 70.561,01 € TTC
- ▶ Coût du matériel de télégestion : 16.824,13 € TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rechercher un bureau d'étude pour établir un dossier complet permettant de programmer dans le temps, les travaux à réaliser. Il sera recherché également les aides financières permettant de faire des économies. L'entreprise Usine d'Electricité de METZ chargée de l'entretien du réseau d'éclairage public sera consultée.



Indemnité de conseil

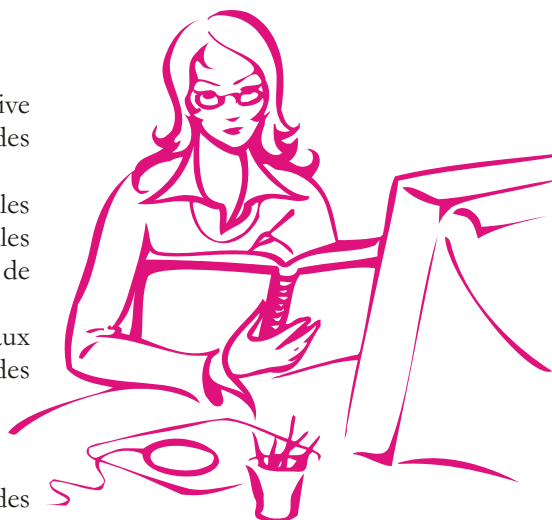
Le Conseil Municipal,

- ✓ Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ✓ Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- ✓ Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Léone PRIGENT, Receveur Principal. Il lui sera accordé également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.



Etude sur l'entretien des ruisseaux

La Société a rendu aux communes de CHAILLY, CHARLY, LCHIEULLES, VANY, MALROY et ARGANCY, le résultat de l'étude d'entretien des ruisseaux de MALROY, d'ARGANCY et la Bévotte.

Cette étude a établi les coûts des travaux :

Traitement des végétaux	197 170 €
Plantations	146 750 €
Interventions ponctuelles de nettoyage	44 750 €
Renaturation poussée	311 000 €
Investigations hydrauliques	32 000 €
Total :	731 670 €
Maîtrise d'œuvre	109 751 €
Travaux imprévus estimés à :	73 167 €
Total	182 918 €
TOTAL GENERAL	914 588 €

Ces travaux étant subventionnés à 80% par le Conseil Général, le coût pour les communes représente 182 918 € dont 32 439 € pour la commune d'ARGANCY.

Les communes concernées se retrouveront pour constituer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui gèrera la restauration des ruisseaux et pourvoira à leur entretien.

Le Conseil Municipal, en attendant de se prononcer sur la constitution du SIVU et sur les travaux à réaliser et à financer, donne, à l'unanimité, un premier avis favorable.





6 juillet 2007

Travaux de signalisation

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de travaux de signalisation de mise à jour des panneaux existants et manquants dans la commune.

- Devis présenté par la Société Publi Signs de Florange pour un montant de 7 000,79 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé et charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux de signalisation.



Acquisition de voirie

Il est soumis au Conseil Municipal, le projet d'acquisition des parcelles composant le domaine voirie du Lotissement de Bussière comme défini par le permis de lotir.

Les parcelles concernées sont répertoriées sur les plans de la commune d' ARGANCY :

- Section 2 N°262-263-266-277-282-289-292-294-302-307-311-316-319-324-327-336-352-355-359-365-374-378-389-393-397,
- Lieudit "La Crouée et Rue de Bussière"
- Superficie de 8 758 m².

Cette acquisition est consentie et acceptée pour le prix de 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de faire les démarches auprès du Notaire, Maître SIMON, chargé de cette opération.



Règlement du lotissement de Rugy

La Société LOGAN soumet à l'examen du Conseil Municipal, un projet de règlement de lotissement prévu à RUGY.

Le Conseil Municipal, charge la commission Urbanisme d'examiner le contenu de ce règlement avant d'entamer les démarches d'urbanisme permettant la réalisation de ce lotissement.

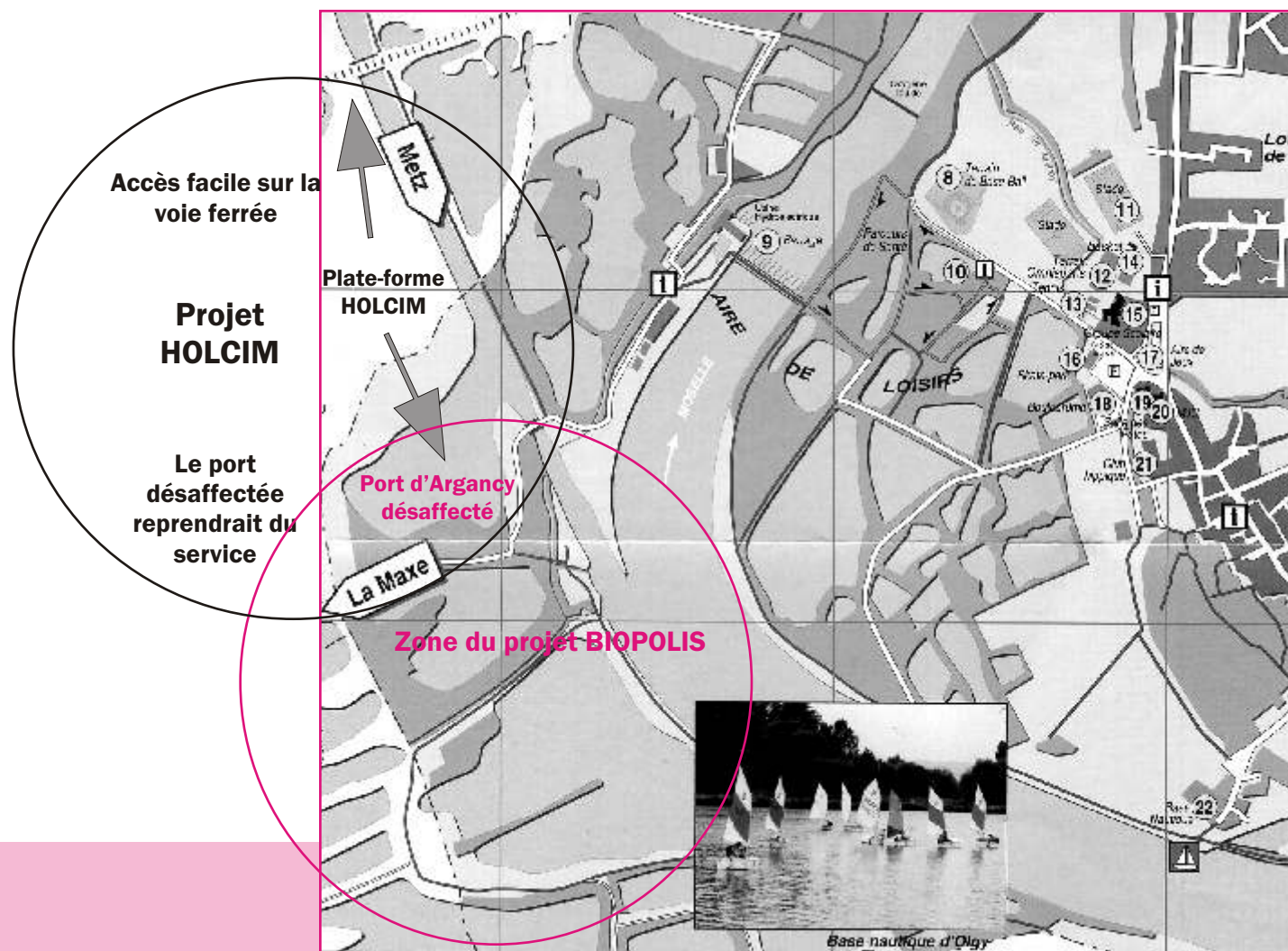
Bacs à sel



Aménagement de la commune

Projet d'ouverture d'une plate-forme multimodale

La société **HOLCIM** qui exploite des sablières et traite des graviers (concassage), a repris les activités de l'entreprise **MULLER (Boulay)** et envisage de se développer avec le traitement et le mélange des matériaux calcaires et alluvionnaires. Ces activités se situeraient sur la plate-forme sise à proximité du port existant sur le canal.



Deux développements possibles

PROJET HOLCIM

La plate-forme recevrait des matériaux calcaires et alluvionnaires qui seraient traités par concassage, calibrage et mélange. Elle serait équipée :

- 1- de lieux de stockage de matériaux hauts et de matériaux prêts à l'emploi.
- 2- de moyens de concassage de triage et de chargement

Projet BIOPOLIS

Ce projet envisageait de transformer le port désaffecté d'Argancy en port de plaisance avec un aménagement du secteur en zone de loisirs.

L'impact du projet sur nos infrastructures

La plate-forme recevrait des matériaux calcaires et alluvionnaires qui seraient traités par concassage, calibrage et mélange.

Equipements nécessaires

- ✓ Lieux de stockage de matériaux hauts et de matériaux prêts à l'emploi.
- ✓ Moyens de concassage, de triage et de chargement

Le transport des matériaux

- ✓ Par voie fluviale via le canal et le port existant,
- ✓ Par voie ferrée avec un embranchement ferré à créer
- ✓ Par voie routière avec l'adaptation ou la construction de routes et d'un pont au dessus du canal.

La société HOLCIM a fait exécuter des études d'impacts pour évaluer les nuisances visuelles, sonores, les poussières et le problème routier.

Pour rendre l'activité conforme avec les exigences environnementales, cette activité monterait en puissance jusqu'en 2015.

Transport des matériaux :

En 2010

- ✓ 650 KT par voie routière (entrée sortie)
- ✓ 350 KT par voie navigable (entrée sortie)

En 2015

- ✓ 700 KT par voie routière
- ✓ 200 KT par voie navigable
- ✓ 350 KT par voie ferrée

Ce projet répond aux souhaits des différents gouvernements car il diminue le tonnage des matériaux (dit déchets neutres) mis en déchetterie et augmente le transport des produits par voie navigable.

Le transport par voie fluviale représente actuellement 3% en France contre 12% pour les chemins de fer et 80 % pour la route. L'objectif visé est d'atteindre 12% à 15 % par voie fluviale en 2020.

Quel est l'avenir de ce projet ?

Ce projet verra-t-il le jour ? Si oui, les responsables locaux doivent en tenir compte quand il envisagent sérieusement de construire une zone de loisirs BIOPOLIS sur le site de Woippy, Maizières-lès-Metz, La Maxe et Argancy, notamment la localisation et la création d'un port de plaisance. De plus, l'accroissement significatif du transport fluvial va aggraver les bords de Moselle à Malroy.

Ce projet répond-il à un besoin, va-t-il dans le bon sens, écologiquement ?

La réponse n'est pas donnée. Sûrement qu'économiquement, il a de l'avenir. Mais en ce 21ème siècle, nos responsables politiques et économiques doivent avoir le souci d'améliorer la situation de notre planète et non de contribuer à la détérioration du climat et de la nature !

Ce bateau est capable de transporter 2000 Tonnes de chargement, c'est à dire l'équivalent de 100 camions.



Cet article, très incomplet veut sensibiliser la population pour qu'elle se soucie du développement de notre secteur, notre région, notre monde. Si vous voulez en savoir plus sur le projet qui vous est présenté, vous pouvez venir en mairie, un document plus complet est à votre disposition.



Comment doit-on clôturer son terrain ?

Les clôtures sont soumises à la réglementation du Plan d'Occupation des Sols et doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.

Clôtures sur rue

La hauteur hors tout, des clôtures sur rue ne doit pas excéder 1,20m et les haies vives ne doivent pas déborder sur la voie publique.

Elles sont constituées :

- ✓ Soit de murs pleins s'apparentant à la construction principale (forme, aspect)
- ✓ Soit de dispositifs à claire-voie en PVC, bois ou métal doublés ou non de haies vives
- ✓ Soit de murs bahuts ne dépassant pas 0,60m de haut (pour la Zone UB) et 0,40m de haut (pour la zone UA), surmontés ou non d'un dispositif à claire-voie en PVC bois ou métal.

Les grillages en fil de fer doivent être obligatoirement doublés de haies vives.

Les clôtures latérales

Les clôtures latérales ne doivent pas excéder 2,00m de hauteur.

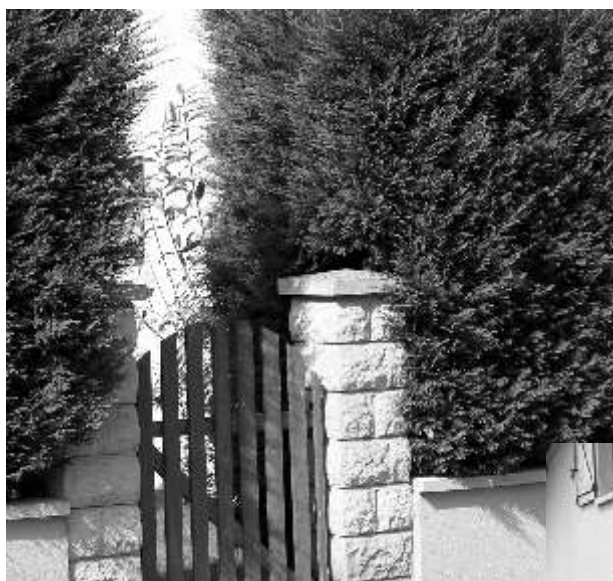
Le balayage

Il est rappelé que le passage de la balayeuse ne dispense pas chacun de balayer son propre trottoir et caniveau tout le long de sa propriété.

Allez, un petit effort !

Un coup de balai une fois par semaine ne prendra que quelques minutes, sera peut-être l'occasion de rencontrer les voisins et surtout d'embellir notre village.

D'avance merci !





A la découverte de notre histoire

Les élèves de CM2 ont exploré le passé de notre région en visitant le musée des mines de fer de Neufchef et le fort Hackenberg de la ligne Maginot.

Cette sortie était organisée conjointement par la municipalité et le Comité de l'Association des Combattants et Militaires Français.

Cette journée riche en histoire a été très intéressante pour les élèves et nous les félicitons pour leur excellent comportement tout au long de ce voyage.



Remise des dictionnaires

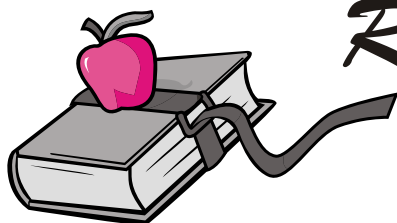


Le passage de l'école élémentaire au collège est un moment important et pour marquer cet événement, la municipalité organise chaque année une cérémonie pendant laquelle Monsieur le Maire remet à chaque élève un dictionnaire.

Yann BOUCHHEIT
Nicolas COLLIGNON
Ludivine COZETTE
Alexandre DEL MISSIER
Cécile DEPPENWEILER
Aneth EGNER
Victoria GARNIER
Margaux GIROTTO
Sophie GOBET-BECART
Oriane JOIE

Apolline JOUFFROY
Virgile KOLLER
Lorène MARCHANDE
Thomas MENDES
Thomas MILLOT
Fanny NOIREZ
Camille ORTH
Mathilde SALLERIN
Yann WROBEL

Félicitations !



Rentrée des classes



Ecole maternelle

Les enfants de petite section, moyenne section et grande section sont répartis dans deux classes.

Mme DUFOUR, directrice de l'école, s'occupe de la classe des petits-moyens assistée pour cela par Mme Françoise NOEL.

Melle SELLES a la charge des moyens et des grands avec l'aide de Mme Laurence KMIECIK.

Classe de Mme DUFOUR

- ✓ Petite section : 19 élèves
- ✓ Moyenne section : 6 élèves

Classe de Melle SELLES

- ✓ Moyenne section : 7 élèves
- ✓ Grande Section : 18 élèves



Ecole élémentaire

Mme EGNER	Mme JAGER	Mme JURET Mme FONTAINE	Mme GOBET-BECART Mme DE GASQUET
CP : 12 élèves CM1 : 13 élèves	CE1 : 21 élèves	CE2 : 20 élèves	CM2 : 22 élèves

A noter, pour cette année, une organisation quelque peu différente. Les 13 élèves de CM1, pas assez nombreux pour faire une classe, sont regroupés avec les enfants du CP. L'autonomie des grands permettra ainsi à Mme EGNER de se consacrer plus facilement aux apprentissages fondamentaux des plus jeunes.



Accueil périscolaire



Cantine et garderie

La garderie ainsi que la cantine sont sous la responsabilité de Mlle Virginie KLEMANN. Elle est assistée dans cette tâche par Mesdames Véronique HAUT, Sonia KULPMANN et Laurence KMIECIK.

A noter : seuls les enfants fréquentant l'école maternelle et primaire d'Argancy bénéficient du service de cantine et de garderie.

Les horaires

Le matin : à partir de 7h30
Le midi : de 11h30 à 13h30
Le soir : de 16h30 à 18h30

Nous rappelons qu'à partir de 18h30, le service n'est plus assuré régulièrement. Nous conseillons donc aux familles concernées de rencontrer Virginie afin de faire le point.

TARIFS

Cantine :

- ✓ 4,10 € le repas avec l'heure de garderie.

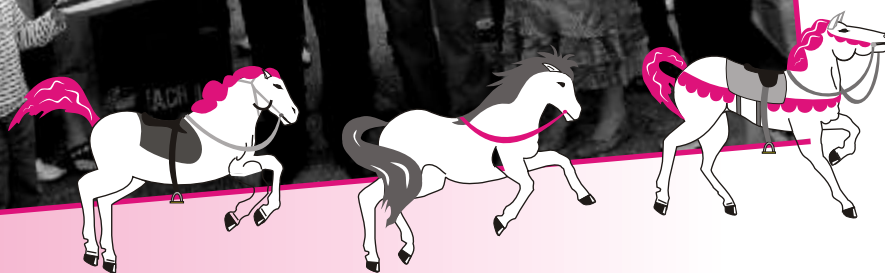
Heure de garderie :

- ✓ 1,28 € pour les familles non imposables
- ✓ 1,48 € pour les familles imposables
- ✓ 1,05 € pour le troisième enfant pour les familles non imposables
- ✓ 3,10 € au delà de 18H30
- ✓ Une remise de 5 % est accordée aux familles qui utilisent le service de garderie tous les soirs.
- ✓ 1 heure de garderie commencée est dûe.



Festivités & cérémonies

Inauguration de la fête patronale



14 juillet 2007 à Trémery



Travaux d'été



Comme chaque année, quelques jeunes d'Argancy, Olgy et Rugy ont été embauchés par la municipalité pour des travaux aussi divers que l'entretien des espaces verts, des installations ainsi que des tâches administratives.

Cet été ils étaient 14 à travailler dans la joie et la bonne humeur !



Sophie ROESSLINGER



Caroline BACH

Thomas HERBST et Jessica NOEL



Thomas HERBST



Travaux d'été

De gauche à droite:

Julien HERLORY
Caroline BACH
Sophie ROESSLINGER



Pierre THIRY



Etienne BERTOGLIATI
Stéphane LIETZ

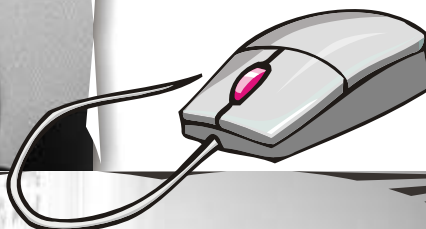


Pierre RICHET
Eric MANGIN



De l'arrière au premier plan :

Pierre RICHET
Etienne BERTOGLIATI
Stéphane LIETZ
Eric MANGIN



De gauche à droite :

Nadège SPEYER et Sophie HERBST

De gauche à droite :

Sophie HERBST et Julie D'AMATO





Activités intercommunales

L'heure du conte

L'heure du conte est un atelier de lecture organisé par les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery. Cet atelier animé par Claire SIMON regroupe plusieurs activités destinées aux enfants dès leur plus jeune âge.

L'heure du conte musical des plus petits

L'heure du conte musical se déroule à la bibliothèque municipale d'Ay-sur-Moselle les premiers lundis de chaque mois de 9h30 à 10h00 ou de 10h05 à 10h35. Nous programmons deux séances à chaque fois afin de vous permettre de choisir l'horaire qui vous convient le mieux.

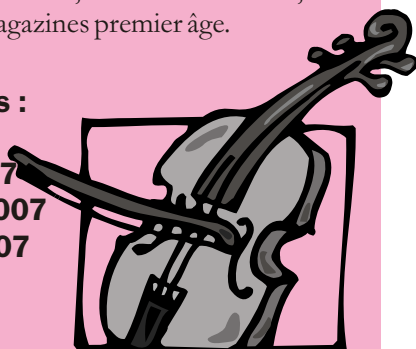
Quand la musique rencontre la lecture

Cet atelier est destiné aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagnés de leurs parents ou de leur nourrice.

Ce rendez-vous consiste à raconter, sur un air de violon, de courtes histoires tirées de magazines premier âge.

Prochains rendez-vous :

Lundi 1er octobre 2007
Lundi 12 novembre 2007
Lundi 3 décembre 2007
Lundi 7 janvier 2008



L'heure du conte à Argancy

Lecture et ateliers créatifs autour du thème de l'air

Cette activité se déroule soit au périscolaire, soit à la bibliothèque municipale, en dehors du temps scolaire.

Rendez-vous :

Lundi 1er octobre : 16h30-17h15 - périscolaire
Lundi 17 octobre : 16h00-17h00 - bibliothèque
Lundi 12 novembre : 16h30-17h15 - périscolaire
Lundi 21 novembre : 16h00-17h00 - bibliothèque
Lundi 3 décembre : 16h30-17h15 - périscolaire
Lundi 19 décembre : 16h00-17h00 - bibliothèque

Club de lecture adultes

Le club de lecture adultes donne rendez-vous aux amateurs, passionnés et dévoreurs de livres, tous les premiers jeudis de chaque mois à 20 heures à la mairie de Flévy

Jeudi 4 octobre 2007

A la découverte de l'Ecosse par le biais de sa littérature ***

Jeudi 8 novembre 2007

Nos coups de coeur littéraires ***

Jeudi 6 décembre 2007

Littérature culinaire et cuisine littéraire ***

Jeudi 10 janvier 2008

Récits d'aventuriers

Jeudi 7 février 2008

Nos coups de coeur littéraires

*** sous réserve de la programmation d'une lecture à voix haute par un acteur de la scène nationale.

Jeudi 6 mars 2008

Voyages artificiels : les dépendances 1^{ère} partie

Jeudi 10 avril 2008

Voyages artificiels : les dépendances 2^{ème} partie

Jeudi 15 mai

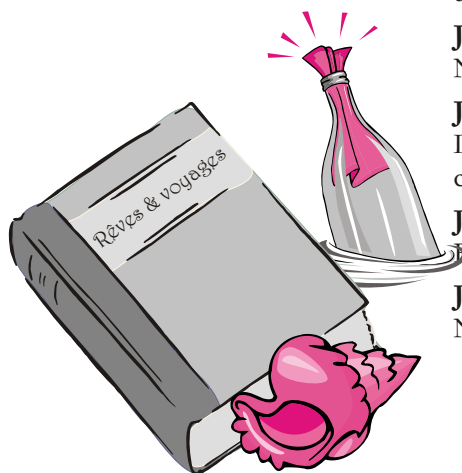
Voyages immobiles : les collections. 1^{ère} partie "quelques amateurs"

Jeudi 5 juin 2008

Voyages immobiles : les collections. 2^{ème} partie "quelques professionnels"

Vendredi 4 juillet 2008

Balade culturelle de fin d'année dans la Meuse autour de collections insolites.



Ecole intercommunale de musique et de danse

Argancy - Ay-sur-Moselle - Chailly-lès-Ennery - Ennery - Flévy - Trémery

Placée sous la direction de M. Guillaume HAMANN depuis la rentrée de septembre 2006, l'école intercommunale a connu une année riche en événements.

En plus des activités habituelles, différentes manifestations ont été organisées :

- ✓ La semaine portes ouvertes s'est déroulée en octobre dernier afin de faire découvrir l'association et ses activités.
- ✓ Des auditions de classes pendant lesquelles les élèves ont pu se produire seuls ou en petits ensembles instrumentaux.
- ✓ Le spectacle annuel donné le 3 février 2007 à la salle des fêtes de FLEVY/ENNERY devant un public nombreux a remporté un vif succès. En première partie, les spectateurs ont pu apprécier le conte musical de tradition russe "Baba Yaga la sorcière" orchestré et mis en scène par le directeur, permettant ainsi aux élèves des différentes classes de se produire sur scène à plusieurs. En seconde partie, les élèves des classes d'éveil et de formation musicale ont offert au public enthousiaste, les plus belles chansons françaises. Cette soirée fut l'occasion pour les parents et les mélomanes d'apprécier l'excellent enseignement dispensé par l'équipe pédagogique.

L'année s'est terminée en apothéose avec le gala des classes de danse classique et modern'jazz donné le samedi 2 juin 2007 dans une salle omnisports transformée, pour la circonstance, en véritable salle de spectacle, avec un magnifique décor de 12m X 6m peint par Mme MAGISTRALI, maman d'élève.

Les plus grandes comédies musicales figuraient au programme de cette soirée avec, pour chaque chorégraphie, des costumes réalisés bénévolement par des mamans.

Bref, un véritable show mené de main de maître par le professeur Melle Gladys SCHMITT.

Nul doute que le public, venu nombreux, fut enthousiasmé.

Enfin le 21 juin, pour la première fois, l'école intercommunale de musique et danse a organisé la fête de la musique dans le parc situé derrière le bâtiment abritant l'association.

Renseignements et inscriptions :

Tél.: 03 87 71 89 20 les mardi, mercredi et jeudi après-midi

E.mail :

les.amis.musique.danse@wanadoo.fr



Horaire des messes



A savoir



Pour compléter son équipe suite au départ de Mme PAQUET, la municipalité vient d'embaucher Mme Aline PIERSON au poste d'adjointe administrative.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Mise à jour des listes électorales

Chaque citoyen français doit se faire inscrire sur les listes électorales de sa commune. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2007 pour le faire afin de pouvoir voter aux prochaines élections en 2008.

Nous vous demandons également de nous communiquer votre changement d'adresse, que vous restiez dans la commune ou non.

Les yeux du Républicain Lorrain

Le Républicain Lorrain ne peut avoir des yeux partout et demande donc à des correspondants locaux de commenter l'actualité des villages. Pour Argancy, c'est Mme Liliane ZANNOL qui occupe cette fonction.

Le correspondant local est le témoin de tout ce qui se passe et grâce à lui, une localité vit dans le journal. Décisions municipales, activités scolaires et associatives, manifestations organisées dans le village trouvent ainsi un écho dans notre quotidien régional.

Toutefois, pour bien informer, il faut l'être soi-même. Avec la plupart des associations, le message est bien passé et les informations arrivent en temps voulu, malheureusement, il y a encore quelques associations qui restent très discrètes sur leurs activités. C'est dommage !

Au niveau municipal, l'équipe en place joue bien le jeu et Monsieur le Maire est toujours disponible pour apporter un éclairage complémentaire.

Le correspondant local est aussi le relais pour transmettre une information importante qui mérite l'intervention d'un journaliste. Le Républicain Lorrain ne fait pas "le tri" des articles qui lui sont envoyés. La publicité a la priorité au niveau des emplacements et Argancy partage sa page avec dix autres localités dont Maizières-lès-Metz et Woippy. La concurrence est rude mais Mme ZANNOL est aussi là pour pousser ses articles et obtenir une parution plus rapide.

Contact :
Mme Liliane ZANNOL
Tél/fax : 03 87 77 74 13
E-mail : claud.zannol57@orange.fr



Les articles et photos transmis par Internet paraissent plus rapidement. N'hésitez pas à envoyer par mail vos informations !

Assistante sociale

Mme Chantal STEFFENS est la nouvelle assistante sociale de notre secteur.

Elle effectue des permanences sur ENNERY, TREMERY et AY-SUR-MOSELLE

Pour la contacter :

Centre Medico-Social Hagondange
13 rue de Metz
57300 HAGONDANGE

Tél : 03 87 71 84 90 Fax : 03 87 71 84 99
(de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30)

La mie fidèle
La boulangerie d'Argancy vous propose
de nouveaux horaires.

Le magasin est ouvert :

- ✓ du Lundi au Dimanche inclus
le matin de : 6h30 à 15h30
- ✓ du Lundi au Vendredi inclus,
les après-midi de 15h30 à 19h00

Au programme



Brioche de l'amitié

Tous les ans, à tour de rôle, une association du village vous propose *les brioche de l'amitié*. Cette opération a pour but d'aider l'A.P.E.I. (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) d'Amnéville.

La vente de brioche aura lieu les 12, 13 et 14 octobre avec l'association RUGY Loisirs.
Nous vous remercions pour votre aide.



Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens, offert par la municipalité, se déroulera le 2 décembre 2007 à la salle des fêtes. L'animation sera proposée par l'orchestre ANTON ROMAN et le repas sera servi par LA REGALADE.



St Nicolas

Pour la Saint Nicolas, la municipalité offre une sortie cinéma aux enfants des écoles primaire et maternelle de la commune.

Rendez-vous le 3 décembre prochain au Kinépolis pour quelques sensations sur grand écran.

Les enfants de maternelle et primaire, scolarisés hors de la commune, pourront retirer leurs sachets de bonbons en mairie. Les enfants du collège recevront une place de cinéma KINÉPOLIS à retirer également en mairie du 3 au 21 décembre.



Permanences médicales

Dr Céline JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère
57 640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr Serge DUMONT

7 avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1 L LANDMANN	1 J CLAUS	1 S Ste Florence	1 M Jour de l'an
2 M	2 V	2 D Ste Avert	2 M HENLE
3 M Gérard	3 S St Hubert 44	3 L SCHMITT	3 J Ste Geneviève
4 J François d'Assise	4 D St Charles	4 M	4 V Odilon 1
5 V Fleur	5 L DUMONT	5 M St Géraud	5 S Édouard
6 S Bruno 40	6 M	6 J St Nicolas 49	6 D Epiphanie
7 D Serge	7 M Ste Carine	7 V St Ambroise	7 L Raymond
8 L	8 J St Geoffroy 45	8 S Immac.conception	8 M Lucien 2
9 M SCHMITT	9 V St Théodore	9 D St Pierre Fourier	9 M Alix
10 M Ghislain	10 S St Léon	10 L VALANCE	10 J Guillaume
11 J Firmin	11 D Armistice 1918	11 M	11 V Paulin
12 V Wilfried	12 L	12 M Ste J.F. CHantal	12 S Tatiana
13 S Géraud 41	13 M HENLE	13 J Ste Lucie 50	13 D Yvette
14 D Juste	14 M St Sidoine 46	14 V Ste Odile	14 L Nina
15 L	15 J St Albert	15 S Ste Ninon	15 M Rémi
16 M VALANCE	16 V Ste Marguerite	16 D Ste Alice	16 M Marcel 3
17 M Baudouin	17 S Ste Elisabeth	17 L CLAUS	17 J Roseline
18 J Luc	18 D Ste Aude	18 M	18 V Prisca
19 V René	19 L	19 M St Urbain	19 S Marius
20 S Adeline	20 M JOIE	20 J St Théophile	20 D Sébastien
21 D Cécile 42	21 M Prés. de Marie	21 V St Pierre C. 51	21 L Agnès
22 L	22 J Ste Cécile 47	22 S HIVER	22 M Vincent 4
23 M CHUDZY	23 V St Clément	23 D St Armand	23 M Bernard
24 M Florentin	24 S Ste Flora	24 L	24 J François de Sales
25 J Enguerrand	25 D Christ roi	25 M CHUDZY	25 V Conv. ST paul
26 V Dimitri	26 L LANDMANN	26 M St Etienne 52	26 S Paule
27 S Emeline	27 M	27 J St Jean	27 D Angèle
28 D Simon 43	28 M St Jacques 48	28 V Sts innocents	28 L Thomas d'Aquin
29 L	29 J St Saturnin	29 S St David	29 M Gildas
30 M CLAUS	30 V St André	30 D Sainte Famille	30 M Martine
31 M Quentin		31 L St Sylvestre	31 J Marcelle

Les permanences de gardes vont du Lundi 8H au Lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Etat-civil



Naissances



Expression libre

Le Conseil Municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2007.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).



Mariages



Décès

Comment recevoir Argancy 2007 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).



Octobre

- 1 Heure du conte 16h30-17h15 au Périscolaire - [Municipalité](#)
- 6 Filets garnis - [Argancy Pétanque](#)
- 6 Soirée moules-frites - [US ARGANCY](#)
- 7 Championnat Baseball- [Bootleggers](#)
- 13 Filets garnis - [Argancy Pétanque](#)
- 14 Championnat finale Baseball - [Bootleggers](#)
- 15 Collecte de plasma - [Amicale des Donneurs de Sang](#)
- 17 Heure du conte 16h00-17h00 à la Bibliothèque Municipale - [Municipalité](#)
- 20 Repas alsacien - [Tennis Club d'Argancy](#)
- 21 Match amical Wolves/Argancy - [Bootleggers](#)
- 27 Spectacle théâtre adultes - Familles Rurales
- 28 Tournoi inter-club - [Tennis Club d'Argancy](#)
- 28 Match amical Wolves/Argancy - [Bootleggers](#)

Novembre

- 3 Soirée dansante - [Argancy Pétanque](#)
- 11 Célébration de l'armistice 1918 à Ay sur Moselle - [Municipalité](#)
- 12 Heure du conte 16h30-17h15 au Périscolaire - [Municipalité](#)
- 21 Heure du conte 16h00-17h00 à la Bibliothèque Municipale - [Municipalité](#)

Décembre

- 2 Repas des anciens - [Municipalité](#)
- 3 St Nicolas - [Municipalité](#)
- 3 Heure du conte 16h30-17h15 au Périscolaire - [Municipalité](#)
- 15 Arbre de Noël pour les enfants du club de (5-10 ans) - [Tennis Club d'Argancy](#)
- 17 Collecte de plasma - [Amicale des Donneurs de Sang](#)
- 19 Heure du conte 16h00-17h00 à la Bibliothèque Municipale - [Municipalité](#)